

Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté

N° 130 – 30 avril 2009

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche Mondiale des Femmes).

Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien la MMF) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et à vos ami-es.

-
- 1 - 1 million de signatures contre la lapidation
 - 2 - Pétition CGT : « Pas de bébés à la consigne ! »
 - 3 - Action Urgence « Femmes : 12 personnes arrêtées en Iran
 - 4 - Intervention policière de choc : douze agents de police mettent fin à l'action de neuf femmes torsées nus – Les Tumultueuses
 - 5 - Sale temps pour les femmes en Afghanistan – Elisabeth Badinter
 - 6 - Géographie du sexisme : Discours autorisés sur la violence faite aux femmes au pays de Johnny Hallyday - Par Sylvie Tissot et Christine Delphy, 24 mars 2009
 - 7 - Le "travail parental" reste une affaire de femme - Anne Chemin
 - 8 - L'Europe que nous voulons - Initiative Féministe Européenne (IFE)
 - 9 - Prostitution : Suède – achat de « services sexuels » criminalisé
 - 10 - Conférence : Viols en temps de guerre : une histoire à écrire
 - 11 - Conférence consacrée à Eliane Viennot - Institut Émilie du Châtelet
 - 12 - Conférence : « Féminisme, capitalisme et ruse de l'histoire »
 - 13 - Le fœtus, une personne ? - Femmes pour le dire, Femmes pour Agir
 - 14 - La violence dans les médias de divertissement
 - 15 - Livre : « Mauvais Genre »

MOBILISATIONS

1 - 1 million de signatures contre la lapidation

La Fondation internationale des femmes libres nos ont envoyé la petition ci-jointe. Nous l'avons signé en tant que MMF, mais elles aimeraient qu'elle soit signée aussi individuellement le plus possible sur le site web : <http://www.stopthesting.com>

« A l'aube du 21^{ème} siècle, les massacres et les exactions à l'encontre des femmes se perpétuent ouvertement ou dans l'ombre. Nous savons que le sort des femmes et le respect de leurs droits donnent la mesure du niveau de démocratie d'une société. Malheureusement, les femmes sont aujourd'hui victimes, d'un bout à l'autre de la planète, de persécutions et de meurtres. Elles sont poursuivies, jugées, condamnées, au nom de la religion, au nom de la tradition, au nom de lois rétrogrades.

La sentence la plus abominable est la lapidation. Des femmes accusées d'adultère sont condamnées à mort par jets de pierres. Cette atrocité est encore légale et pratiquée dans de nombreux pays comme l'Iran, l'Afghanistan, l'Afrique, le Pakistan et l'Arabie Saoudite, bien que ces Etats se réclament et soient signataires des conventions internationales.

Au nom des droits humains fondamentaux, au nom des droits des femmes à la liberté, à la sécurité, à la dignité, à l'intégrité, nous disons NON à l'oppression des femmes, NON au contrôle de leurs corps et de leurs vies, et à sa manifestation la plus extrême : la lapidation.

Nous demandons l'interdiction immédiate de cette pratique inhumaine et exigeons qu'elle soit reconnue comme crime contre l'humanité.

Nous en appelons aux Nations-Unies et aux institutions internationales, d'une part pour faire pression contre les états qui légitiment la lapidation afin qu'ils la criminalisent, d'autre part pour engager des campagnes de sensibilisation sur cette question.

2 - Pétition CGT : « Pas de bébés à la consigne ! »

La volonté des Pouvoirs Publics de développer l'offre d'accueil jeune enfant avec la création de 200 000 places d'accueil d'ici à 2012 est légitime. Mais les propositions de modification du décret du 20 février 2007, relatif aux établissements et services d'accueil, si elles sont maintenues, s'orientent vers une dégradation de la qualité d'accueil du jeune enfant.

Suite à la manifestation de notre opposition aux mesures envisagées, le gouvernement vient d'annoncer le 2 avril 2009, par la voix du directeur de cabinet de Madame Morano, secrétaire d'Etat à la famille, que les taux d'encadrement des enfants dans les établissements et services d'accueil ne seraient pas modifiés (un adulte pour 5 bébés et un adulte pour 8 enfants qui marchent).

Cependant, d'autres dispositions pourraient être prises :

- Diminution de la qualification du personnel : la proportion des professionnels les plus qualifiés (éducateurs de jeunes enfants, puéricultrices et auxiliaires de puériculture) serait revue à la baisse.
- Projet de jardin d'éveil confirmé mais demeurant extrêmement vague, sauf pour le taux d'encadrement des enfants qui serait également réduit : un adulte pour 12 enfants de 2 à 3 ans au lieu d'un adulte pour 8 enfants aujourd'hui.
- Augmentation des capacités d'accueil en surnombre portée à 20 % au lieu de 10% actuellement.

Pourtant, les connaissances sur le développement du jeune enfant et l'expérience des professionnels appuyées par de nombreuses études, permettent d'affirmer que la qualité d'accueil du jeune enfant repose sur des qualifications professionnelles, des taux d'encadrement et des temps de réflexion sur les pratiques, qui favorisent une relation individualisée et soucieuse du bien-être de l'enfant.

Or, les projets de modification du décret vont à l'encontre de ces conditions, comme les récentes mesures portant de 3 à 4 le nombre d'enfants accueillis par les assistantes maternelles.

Nous affirmons au contraire que toute évolution du dispositif des modes d'accueil pour les enfants et leurs familles doit reposer sur les principes suivants :

- Respect du développement singulier de chaque enfant
- Socialisation et éveil
- Professionnalisation des adultes travaillant auprès des enfants

En un mot, accueil de qualité, et non, gardiennage et « mise à la consigne ».

De plus, chaque famille doit pouvoir accéder au mode d'accueil de son choix, et sans barrière financière, ce que ne garantit pas le projet de décret.

C'est pourquoi nous nous opposons fermement aux modifications du décret sur les établissements et services d'accueil, et en demandons le retrait.

Nous nous engageons à nous mobiliser et appelons parents et professionnels à nous rejoindre pour que le développement de l'offre d'accueil rime avec la préservation de sa qualité.

Pétition en pièce jointe ou à signer sur internet : <http://www.pasdebebesalaconsigne.com>

3 - Action Urgence « Femmes : 12 personnes arrêtées en Iran – Amnesty International

Delaram Ali (f)

Leila Nazari (f)

Khadijeh Moghaddam (f)

Farkhondeh Ehtesabian (f)

Mahboubeh Karami (f), militants de la campagne Un million de signatures

Baharah Behravan (f)

Ali Abdi (h)

Amir Rashidi (h)

Mohammad Shourab (h)

Arash Nasiri Eghbali (h)

Soraya Yousefi (f), membre de Mères pour la paix

Shahla Forouzanfar (f), membre de Mères pour la paix

Les 12 personnes nommées ci-dessus ont été arrêtées le 26 mars dans la capitale, Téhéran, et détenues dans des postes de police jusqu'au soir où elles ont été emmenées à la prison d'Evin. Amnesty International les considère comme des prisonniers d'opinion, car elles n'ont fait qu'exercer pacifiquement leur droit universellement reconnu à la liberté de réunion.

Elles ont été arrêtées alors qu'elles se préparaient à rendre visite, à l'occasion du nouvel an iranien, à des familles de militants détenus, notamment d'étudiants et de syndicalistes, ainsi qu'à la famille de Zahra Bani Yaghoub, morte en détention dans des circonstances suspectes en 2007.

Selon le site Internet de la campagne « Un million de signatures » (également appelée Campagne pour l'égalité (<http://www.campaignforequality.info>), les proches des 12 détenus ont indiqué que ceux-ci avaient été accusés de « susciter un malaise dans l'esprit de la population » et de « troubler l'ordre public », deux infractions passibles de peines d'emprisonnement et/ou de flagellation en vertu des articles 618 et 698 du Code pénal.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Lancée en 2006 à l'initiative d'un mouvement populaire constitué d'un réseau de personnes, la Campagne pour l'égalité vise à mettre fin aux discriminations faites aux femmes en vertu du droit iranien. Ses bénévoles sont formés aux notions juridiques élémentaires et parcourent ensuite le pays afin de promouvoir la Campagne. Ils s'entretiennent avec des femmes, à leur domicile ou dans des lieux publics, et les informent sur leurs droits et sur la nécessité d'une réforme juridique. Ils tentent également de recueillir les signatures d'un million de citoyens iraniens pour une pétition réclamant l'abrogation des lois discriminatoires à l'égard des Femmes en Iran.

Des dizaines de militants ont été arrêtés parce qu'ils menaient des activités dans le cadre de la Campagne pour l'égalité, pour certains alors qu'ils recueillaient des signatures pour cette pétition. Les autorités ont bloqué l'accès au site Internet de la Campagne à au moins 19 reprises. Elles ont fréquemment refusé d'autoriser la tenue de réunions publiques et les militants de la Campagne ont pris l'habitude d'organiser leurs réunions chez des sympathisants, dont certains ont ensuite reçu des appels téléphoniques de menaces provenant manifestement de responsables des forces de sécurité ou ont été convoqués par ces derniers pour être interrogés. La police a mis fin à moins une de ces réunions, a arrêté les personnes présentes et en a battu plusieurs. Certains membres de la Campagne ont été frappés d'une interdiction de se déplacer à l'étranger.

Par ailleurs, au moins deux autres femmes associées à la Campagne pour l'égalité sont en détention : Ronak Safarzadeh est détenue depuis octobre 2007 et Zeynab Beyezidi purge actuellement une peine de quatre ans d'emprisonnement. La Campagne pour l'égalité appelle également à la libération d'Alieh Aghdam Doust, qui purge actuellement une peine de trois ans d'emprisonnement pour sa participation à une manifestation pacifique contre la discrimination à l'égard des femmes dans la législation iranienne, qui a eu lieu en juin 2006, avant le lancement de la Campagne.

Amnesty International les considère toutes comme des prisonnières d'opinion.

Mères pour la paix a été formé en 2007 à l'initiative d'un groupe de femmes iraniennes afin de militer contre une éventuelle intervention militaire en Iran en raison du programme nucléaire, et de chercher des « solutions viables » à l'instabilité de la région).

ACTIONS RECOMMANDÉES : lettre prioritaire/envoi international/e-mail/fax :

- Appelez les autorités à libérer ces 12 personnes (veuillez les nommer) car ce sont des prisonniers d'opinion qui n'ont fait qu'exercer pacifiquement leur droit universellement reconnu à la liberté de réunion ;
- Engagez les autorités à leur permettre d'ici là de recevoir sans délai et sans condition des visites de leurs proches et d'avocats qu'elles auront choisis, ainsi que de bénéficier de tous les soins médicaux qui pourraient leur être nécessaires.

APPELS À :

- Responsable du pouvoir judiciaire : His Excellency Ayatollah Mahmoud Hashemi Shahroudi
Howzeh Riyasat-e Qoveh Qazaiyeh / Office of the Head of the Judiciary Pasteur St, Vali Asr Ave. south of Serah-e Jomhuri, Tehran 1316814737,
République islamique d'Iran
Courriers électroniques : info@dadiran.ir, shahroudi@dadgostary-tehran.ir
(dans le champ réservé à l'objet, veuillez écrire : « FAO Ayatollah Shahroudi »)
Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Guide spirituel de la République islamique d'Iran : Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei
The Office of the Supreme Leader End of Shahid Keshvar Doust Street
Islamic Republic Street
Tehran, République islamique d'Iran
Courriers électroniques : par l'intermédiaire de son site Internet :

<http://www.leader.ir/langs/en/index.php?p=letter> (en anglais)

Formule d'appel : Excellence,

Chef du Comité des droits de l'homme au sein du pouvoir judiciaire :

Howzeh Riyasat-e Qoveh Qazaiyeh (Office of the Head of the Judiciary)

Pasteur St., Vali Asr Ave., south of Serah-e Jomhuri

Tehran 1316814737, République islamique d'Iran

Fax : +98 21 3390 4986 (Merci de vous montrer persévérant)

Courriers électroniques : info@dadiran.ir (dans le champ réservé à l'objet, veuillez écrire :

« FAO Director, Human Rights Headquarters »)

Formule d'appel : Monsieur,

Ne plus intervenir après le 8 mai 2009-04-30

4 - Intervention policière de choc : douze agents de police mettent fin à l'action de neuf femmes torsées nus – Les Tumultueuses

Le mardi 7 avril à 21h, une dizaine de militantes féministes se sont baignées torse nu dans la piscine Georges Vallerey dans le 20^{ème} à Paris. Cette action politique avait pour objet de dénoncer le matraquage des normes de beauté, la nécessité pour les femmes de se couvrir et découvrir sur commande, et d'une façon générale la sexualisation permanente qui est faite de leur corps ou de certaines de ses parties. La possibilité de se baigner torse-nu, jugée uniquement décente pour les hommes, est un exemple parmi de nombreux autres de la différence de statut et de place réservés aux femmes dans la société.

Dès l'arrivée du groupe près du bassin, les maîtres-nageurs/nageuses réagissent de manière virulente. Les porte-paroles expliquent les motifs de l'action et distribuent des tracts plastifiés. Les réactions de la part des usagers/usagères de la piscine sont majoritairement positives. Pourtant, les responsables de l'établissement font appel aux forces de l'ordre qui après quelques minutes font irruption sur les bords de la piscine.

Neuf filles torse nu se baignent et ce sont douze policiers et quatre véhicules (dont deux fourgonnettes) qui débarquent afin de procéder à une interpellation pour des faits d'« exhibitionnisme ». Bottés, en uniformes complets, ils investissent le lieu à la stupéfaction ou la colère d'un certain nombre de baigneurs/baigneuses ordinaires. Les militantes se retirent dans les douches. Au mépris du règlement, l'un des policiers fait irruption en godillots dans cet espace réservé aux femmes avec des ordres pour le moins contradictoires : « Venez ou je viens vous chercher ! » ; « Cachez-vous ! » ; « Dehors les nudistes ! ». Deux militantes sont finalement retenues par la police. Le règlement de la piscine est consulté : rien ne stipule que les femmes doivent couvrir leur poitrine, seul le port d'une tenue de bain est exigé. Pour finir, le directeur de la piscine annonce qu'il ne souhaite pas porter plainte. Les agents de police décident pourtant de relever l'identité de ces dangereuses militantes menant comme ils le précisent une « action politique donc sensible » ; il fallait sans doute justifier le déplacement d'autant d'agents et de véhicules pour une histoire de torsées nus.

Contact : tumultueuses@rezo.net

TEXTES

5 - Sale temps pour les femmes en Afghanistan – Elisabeth Badinder

Hamid Karzaï, qui fut le candidat de l'Occident à la présidence de la république afghane, va-t-il abroger la loi scélérate contre les femmes chiites votée par le Parlement le mois dernier et signée par lui il y a quelques jours ?

Bien que le texte de la loi ne soit pas publié, parlementaires féminines et responsables afghanes de commissions indépendantes veillant au respect des droits des femmes appellent à l'aide. De quoi s'agit-il ? Rien moins que du rétablissement du code de la famille taliban pour les populations chiites qui représentent 10 % à 15 % de la population afghane. Plus précisément, le texte interdit aux femmes de sortir, de travailler ou d'aller chez le médecin sans la permission de leur mari, et aux petites filles d'aller à l'école sans celle de leur père. En cas de divorce, les enfants sont confiés aux pères ou aux grands-pères. En outre, il proclame la disponibilité sexuelle des épouses, ce qui revient tout simplement à légaliser ce que d'aucuns appellent le viol conjugal, et à légitimer le statut d'objet sexuel des femmes. Déjà, les sunnites lorgnent cette loi pour se l'approprier.

Ce retour légal aux années les plus sombres de l'histoire afghane - contraire à la Constitution adoptée en janvier 2004 - n'est qu'une basse manœuvre politicienne de Karzaï pour tenter de se faire réélire à la présidence, en août. Il achète les voix chiites de la minorité hazara au prix de la légalisation de l'esclavage des femmes : «votez pour moi et je vous reconnais leur maître absolu». Certes, Karzaï peut toujours arguer que le texte régleme un domaine régi jusqu'ici par la seule coutume et qu'il a déjà été amendé en repoussant l'âge du mariage des filles de 9 ans à 16 ans, au grand dam de l'imam Mohseni, à l'origine de ce texte ; reste qu'en signant cette loi liberticide, il a démontré à tous ceux qui militent pour le respect des droits de l'homme qu'il se fichait bien de ceux des femmes et de la Constitution.

Mais au-delà de ce marchandage électoral répugnant, se pose la question plus générale du pouvoir religieux sur la loi et de ses conséquences pour les femmes dans les républiques ou royaumes qui se veulent «islamiques». Dans tous ces pays qui appliquent la charia, les femmes ne jouissent jamais de droits parfaitement identiques à ceux des hommes, quelles que soient les nuances observées d'un pays à l'autre. Et quand le pouvoir politique, comme au Maroc, tente de faire progresser la condition féminine, le puissant parti islamiste s'y oppose de toutes ses forces et gagne des voix.

Il est vrai que les intégristes, toutes religions confondues, se comportent comme s'ils haïssaient les femmes : bonnes à «baiser», non à aimer. Mais il se trouve qu'aujourd'hui, les démocraties occidentales, qu'il est de bon ton de brocarder, ont mis fin au pouvoir religieux sur la loi, et que cette étape reste à accomplir pour une majorité de pays musulmans. Aussi étrange que cela paraisse, la paix dans le monde est à ce prix qui a pour nom laïcité. C'est un dur combat à mener dont le succès seul peut rattrier l'égalité des sexes et la démocratie, dont elle est le critère le plus probant. Il n'est donc pas admissible qu'on invoque ici ou ailleurs les coutumes des uns ou les religions des autres pour contourner ou refuser le principe de laïcité. Si certains gauchistes en Occident, et des relativistes bien intentionnés se réclament de l'antiracisme ou de la tolérance pour promouvoir la religion du voile ou de la burqa, qu'ils sachent bien qu'ils font le jeu des intégristes, et notamment des talibans en Afghanistan et au Pakistan.

On commence par faire disparaître les femmes de l'espace public, on les dissimule au regard des autres, on les marie de force et on les soumet, au nom de Dieu, au père et au mari tout puissant.

Dans le beau roman de Khaled Hosseini, « Mille Soleils splendides », un père rappelle à sa fille les libertés et les droits dont avaient joui les femmes sous le régime communiste entre 1978 et 1992 : «Une bonne époque pour être une femme en Afghanistan.» Mais, depuis que les moudjahidin se sont emparés du pouvoir en 1992 et pire, depuis l'arrivée des talibans en septembre 1996, la vie des femmes, plus encore que celles des hommes, était devenue un enfer : fermeture des écoles de filles, interdiction de travailler, de rire en public ou de sortir seule, lapidation...

L'arrivée des Occidentaux sur le sol afghan n'a certes pas mis fin à toutes les coutumes archaïques. Mais là où ils sont - même si cela ne concerne qu'une petite partie du territoire - les femmes ont recouvré leurs droits essentiels. Pour cette raison, il me semble tout aussi impossible de cautionner Hamid Karzaï que de quitter l'Afghanistan et de l'abandonner de nouveau aux talibans.

Comme le rappelait récemment le ministre canadien des Affaires étrangères, les Occidentaux ne sont pas seulement venus pour tenter d'arrêter Ben Laden, mais pour soutenir les droits de l'homme, et en particulier ceux des femmes. Il faut laisser à celles-ci le temps de s'éduquer et de s'émanciper, et alors, les talibans qui rôdent dans tout le pays n'auront pas pire ennemi qu'elles. Il faudra certainement attendre qu'une nouvelle génération se forme, dépenser beaucoup d'argent et pleurer des morts pour que ce pays ait la force de résister aux barbares. Mais c'est à coup sûr le seul moyen de rendre aux femmes de cette région la jouissance de leurs droits et peut-être d'éviter au pays le désastre annoncé.

Beaucoup aujourd'hui disent le contraire, appellent à se retirer et à baisser les bras. Implicitement, ils laissent à penser que les droits des femmes ne sont pas leur affaire. Il est temps de leur rappeler le mot célèbre de sir Winston Churchill après la reculade de Munich : «Vous croyez avoir sauvé la paix en gardant l'honneur. Vous avez perdu l'honneur et vous aurez la guerre. »

6 - Géographie du sexisme : Discours autorisés sur la violence faite aux femmes au pays de Johnny Hallyday - Par Sylvie Tissot et Christine Delphy, 24 mars 2009

Vingt ans de prison ont été récemment requis à l'encontre de l'homme pakistanais qui, en 2005, avait tenté de brûler vive son ex-petite amie, Shérazade, qui refusait de l'épouser. On pourrait, en tant que féministes, s'en réjouir...

Le traitement de cette affaire nous apparaît malheureusement comme une source supplémentaire de désespoir. Non seulement les violences faites aux femmes sont un phénomène massif, non seulement aucune politique publique digne de ce nom n'existe en France, mais les seuls cas perçus comme assez légitimes pour

attirer l'attention des médias et de la classe politique sont systématiquement ceux qui mettent en cause immigrés, jeunes de banlieue, musulmans et/ou arabes.

Comme si la violence faite aux femmes n'était pas un phénomène répandu dans toute la société française, de la classe politique à la classe ouvrière, des textes de chanson aux comptoirs des cafés. En 1976, Johnny Hallyday, notre chanteur 100 % national, ne chantait-il pas : « Je l'aimais tant que pour la garder je l'ai tuée » ?

Ni Putes Ni Soumises [NPNS] a ainsi fait de Shérazade sa « vice-présidente » d'honneur. Avec une femme sur vingt victime en 1999 de violence physique (des coups à la tentative de meurtre), les candidates à ce statut sont légion : pourquoi donc les conditions requises pour être défendue par NPNS sont-elles indissociablement liées à la couleur de la peau ? Pourquoi les banderoles des (rares) manifestations qu'elles organisent affichent-elles toujours des prénoms arabes : Ghofrane, Shérazade et Sohane ? Où sont les Monique, les Catherine, les Françoise, tout aussi mortes ?

La réponse est simple : le sexisme sévit « là-bas », en banlieue, pas « ici », dans la République française. Et pour que ce soit plus clair encore, la présidente de NPNS a déclaré que Shérazade était le « symbole aujourd'hui des violences faites aux femmes ».

Il faut le dire avec force aujourd'hui : ce discours est non seulement raciste mais aussi anti-féministe. Raciste car il fait des arabes et/ou des musulmans des individus naturellement programmés au sexisme. Sexiste car il vient alimenter l'idée, à la base de la pensée anti-féministe, que « la violence sexiste ne peut être qu'accidentelle chez nous parce que le patriarcat est localisé ailleurs » [2] . Ailleurs, et c'est là qu'un stade est franchi avec l'affaire Shérazade... Le patriarcat ne survit pas seulement dans nos banlieues, nous dit-on. Pour être sûr que l'on comprenne bien que le patriarcat des banlieues n'a rien à voir avec le « nôtre », le procureur a renvoyé le geste de cet homme aux « crimes d'honneur » commis au Pakistan, le pays des terroristes, bien sûr, CQFD...

Il ne faut pas minimiser tout ce que nous perdons, nous, féministes militantes, à nous laisser imposer cette géographie de la violence sexiste. Car bouter symboliquement le sexisme hors de France, c'est occulter la grande tradition française, notamment de « crime d'honneur ». Rebaptisé « crime passionnel » après avoir disparu du code pénal à la fin du 19^e siècle, ce type de crime a été efficacement ressuscité sous la forme d'une stratégie des avocats de la défense qui a le grand mérite de faire passer un meurtre pour un acte d'amour.

Mais, à la tradition française des violences sexistes s'ajoute une autre : la disculpation voire l'héroïsation de leurs auteurs. Rappelons-nous Bertrand Cantat, pour qui, après qu'il a tué sa compagne Marie Trintignant, à coups de poings, puis l'a laissé agoniser pendant 6 heures, tant de larmes ont été versées ; tant de compassion déversée pour sa « vie perdue », au point que certains le considéraient comme également victime de ce « malheureux incident » (entendu à la télévision le 19 février 2009) que la morte.

Il ne s'agit pas ici de minimiser la violence exercée sur Shérazade ; mais comparons seulement : - les vingt ans de prison requises contre l'homme qui a agressé et atrocement blessé Shérazade (sans néanmoins la tuer) - les 4 ans (et non les 8 auxquels il fut condamné) passés en prison par Bertrand Cantat pour un meurtre qui serait en fait, selon les juges lithuaniens, un assassinat.

Une autre comparaison instructive reste, à notre sens, celle qui met en parallèle le traitement de deux affaires : l'agresseur de Shérazade et le député UMP de Moselle Jean-Marie Demange qui, en novembre dernier, s'est suicidé après avoir tué sa maîtresse. La dénonciation consensuelle du premier n'a eu d'égale que les commentaires désolés sur le deuxième, décrit comme un homme épuisé et à bout - le pauvre homme avait, il est vrai, perdu son poste de maire de Thionville, ce qui excusait bien aussi un autre de ces « moments de folie » (le mot couramment employé pour Cantat) auxquels les hommes ont droit, au moins une fois dans leur vie, et tant que les victimes en sont des femmes.

Et c'est ainsi qu'une minute de silence a pu être observée à l'Assemblée en l'honneur d'un meurtrier devenu héros national. Sa maîtresse assassinée allait, elle, rejoindre les statistiques anonymes et invisibles de la violence sexiste chez nos bons Français.

7 - Le "travail parental" reste une affaire de femme - Anne Chemin – Le Monde 7 avril 2009

Les "nouveaux pères", célébrés dans les années 1980, participent-ils vraiment à l'éducation de leurs enfants ? L'arrivée massive des femmes sur le marché du travail à partir des années 1970, a-t-elle rééquilibré les tâches

au sein du foyer ? C'est ce qu'ont tenté de savoir Carole Brugeilles et Pascal Sebillé, deux chercheurs de l'université Paris-Ouest-Nanterre, qui ont décrypté une grande enquête européenne sur les relations familiales.

Ménée en France, en 2005, avec le concours de l'Insee, cette étude de l'Institut national d'études démographiques (INED), publiée dans le dernier numéro de Politiques sociales et familiales, la revue de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), permet d'évaluer la participation des parents à cinq moments-clés de la vie des enfants : l'habillage, les accompagnements à la crèche ou à l'école, les devoirs, le coucher, ainsi que les jeux et loisirs. Pour cette enquête, plus de 1 600 personnes vivant avec au moins un enfant âgé de moins de 14 ans ont été interrogées.

Premier constat : les pères s'investissent beaucoup moins que les mères dans les tâches familiales. "En dépit d'une nouvelle conception de la paternité fortement médiatisée et du développement de l'activité féminine, la participation des hommes aux soins et à l'éducation des enfants progresse peu, note cette étude. S'occuper des enfants reste une prérogative féminine, la division sexuelle du travail parental se modifie lentement."

Nulle surprise dans ces résultats : en 1998, l'enquête Emploi du temps de l'Insee avait ainsi établi que 80 % du noyau dur des tâches domestiques (vaisselle, courses, ménage, lessive, soins matériels aux enfants) était – encore – assuré par les femmes. Deux ans plus tard, la direction des études du ministère du travail (Dares) et le Service des droits des femmes et de l'égalité constataient que le "travail parental" – une quarantaine d'heures par semaine – reposait aux deux tiers sur les mères...

Deuxième constat : malgré les discours sur l'égalité et la mixité, la famille reste le lieu de la spécialisation du travail. L'habillage et les devoirs sont ainsi des activités féminines : dans plus de la moitié des familles, elles sont prises en charge exclusivement ou le plus souvent par les mères. Seul le coucher, et surtout les loisirs sont – un peu – mixtes : dans plus de 60 % des familles, les pères et les mères participent à égalité aux activités ludiques des enfants.

La tradition continue donc à gouverner nos habitudes familiales : les mères assument le quotidien et l'intimité, les pères les sorties et les jeux. "Les femmes s'investissent plus dans les tâches quotidiennes "contraintes" (s'habiller, faire ses devoirs, se déplacer), et celles qui sont en partie assimilables à du travail domestique, constate l'étude. Les hommes s'impliquent davantage dans les activités ludiques, affectives et de "sociabilité"."

Le milieu social pèse cependant sur ces équilibres, infléchissant çà et là la répartition traditionnelle des tâches. "La participation des hommes est d'autant plus présente que, au sein du couple, le père et la mère accèdent à des études supérieures et partagent plus équitablement leur temps professionnel et familial, souligne l'étude. Ces familles semblent davantage valoriser la présence paternelle auprès des enfants." L'âge joue également un rôle : lorsque les pères sont jeunes – moins de 35 ans –, ils participent plus activement à la vie du foyer.

Le comportement des pères varie en outre nettement en fonction de l'âge des enfants : les hommes s'éloignent dès qu'ils grandissent, comme s'ils intervenaient en appoint, lorsque la charge de travail devient trop lourde pour leur compagne. Un constat qui démontre le "caractère subsidiaire" de la participation paternelle : "Le père apparaît comme un acteur "aidant" à côté de la mère qui assume autant que faire se peut les activités parentales."

Enfin, les pères privilégient nettement les garçons : ils s'occupent plus de l'habillage de leurs fils que de leurs filles, ils suivent mieux leurs devoirs et ils sont plus présents lors du coucher et des loisirs. Peur de l'intimité avec une fille ? Facilité de la transmission avec un enfant du même sexe ? L'étude retient les deux explications, tout en ajoutant que ce penchant des pères pour leurs fils favorise la transmission de goûts et de comportements sexuels.

Finalement, malgré l'égalitarisme des discours, la famille met en scène un petit monde où les femmes gardent souvent la haute main sur les tâches domestiques et où la sphère du masculin et celle du féminin restent souvent étanches. "Les activités parentales quotidiennes participent sans aucun doute à la production et à la reproduction d'une socialisation sexuée et d'identités sexuées porteuses d'inégalités", concluent les auteurs.

Anne Chemin

8 - L'Europe que nous voulons - Initiative Féministe Européenne (IFE)

Les élections au Parlement Européen vont se dérouler en Juin 2009 dans les vingt sept pays de l'UE. L'Union Européenne se présente comme un projet dont la paix, la démocratie et les droits humains sont les

valeurs dominantes. Est-ce la réalité que nous vivons ? Comment analyser les politiques européennes aujourd'hui au regard des conséquences qu'elles ont dans la vie des 250 millions de femmes qui vivent dans les pays de l'UE ? Dans quelle Europe souhaitons nous vivre ? Quels représentants ? Quelles représentantes souhaitons nous avoir au Parlement Européen et pour y soutenir quels choix politiques ? Peut-on construire une société juste et égalitaire sans rupture avec les choix actuels d'une Europe capitaliste et patriarcale qui ont produit crise mondiale, précarité, chômage renforcement des intégrismes religieux et de la militarisation, en premier lieu au détriment des femmes.

L'Initiative Féministe Européenne - Une voix pour une autre Europe

L'Initiative Féministe Européenne s'attache à donner un nouveau contenu aux mots démocratie, pouvoir, paix, sécurité, en dévoilant les structures de pouvoir qui régissent les relations entre hommes et femmes et constituent le vecteur le plus important de discrimination et d'oppression en lien avec le racisme, l'homophobie et les autres formes de discriminations liées à l'appartenance sociale, l'origine ethnique, le handicap ou l'âge.

L'Initiative Féministe Européenne plaide pour une nouvelle conception de la démocratie : la capacité des hommes et des femmes à peser ensemble sur les décisions qui sont prises en leur nom, à permettre leur participation et leur droit de contrôle. En d'autres termes, il s'agit d'évaluer la démocratie à l'aune de l'égalité entre les hommes et les femmes. Cela signifie accorder la priorité à des politiques qui donnent aux femmes et aux hommes droits et responsabilités égales, dans la sphère publique comme dans la sphère privée.

Les exigences des féministes d'Europe

Nous, femmes et hommes qui vivons en Europe, avons droit à une véritable paix qui soit plus que l'absence de guerre dans nos foyers comme dans l'espace public et nous rendons nos élu-es européen-nes et les Institutions Européennes comptables des mesures prises pour atteindre cet objectif.

Nous avons droit à une juste redistribution des ressources qui permette aux femmes une meilleure vie, une vie dont elles soient véritablement partie prenante. Il est urgent d'intégrer, à tous les niveaux, nos représentant-e-s et nos analyses féministes dans la construction de l'Europe pour qu'elles soient entendues. Les prochaines élections au Parlement Européen nous donnent l'occasion de soutenir et d'élire des député-es qui s'engageront pour:

- L'égalité entre les hommes et les femmes comme principe fondateur de la construction de l'Europe, et des mesures qui traduisent concrètement cet engagement.
- La laïcité comme principe de base de la future Europe, garantissant la non interférence de toute religion et de toute structure religieuse dans les affaires des Etats.
- Une démocratie réelle dans laquelle les femmes et les hommes partagent le pouvoir d'intervenir sur les priorités d'action et les décisions qui sont prises en leur nom.
- Le droit des femmes à un emploi garanti et stable à égalité de salaire pour un travail similaire, la priorité donnée à la protection sociale, à la santé, à l'éducation et à la culture et assurant la possibilité pour les hommes et les femmes de concilier vie professionnelle, vie personnelle et familiale.
- La libre circulation des personnes et la pleine citoyenneté aux personnes qui vivent sur le territoire Européen ainsi que le droit d'asile pour les victimes de violences sexuelles.
- L'harmonisation des droits des femmes sur la législation la plus avancée incluant le droit à disposer de son propre corps et la libre orientation sexuelle, le droit à l'avortement libre et gratuit et la reconnaissance des violences masculines à l'encontre des femmes comme un problème social majeur.
- La réduction des dépenses militaires et l'élimination de toutes les armes de destruction massive. La fermeture des bases de l'Otan en Europe, la dissolution de cette structure et le retrait des troupes d'Irak et d'Afghanistan. La réorganisation des structures militaires en unités civiles d'aide humanitaire, l'engagement politique de l'Europe à renoncer à toute forme d'agression ou de contrainte à l'encontre d'un autre pays afin que l'Europe devienne une force décisive de promotion de la paix et de la sécurité, pour les hommes et les femmes, sur l'ensemble de la planète.

Seule cette perspective politique peut promouvoir une Europe sans violence et sans violence contre les femmes, une Europe où nous ne serons enfin plus en situation d'exiger nos droits mais en situation d'en bénéficier.

L'Initiative Féministe Européenne appellera à soutenir

- Tous les candidats, femmes et hommes qui se présentent sur la base de nos exigences politiques et qui ont le courage de proposer une véritable alternative à la construction européenne pour l'avenir de l'Europe et du monde.

- Les Partis et les listes dont les programmes sont en accord avec nos propositions, nos exigences, notre conception d'une autre Europe et qui donnent sur leurs listes des places aux féministes en position éligible.
- Les femmes organisées sur des bases féministes, selon les formes de leur choix en fonction de leurs différents contextes dans les pays de l'Union.

Nous appelons toutes les citoyennes et tous les citoyens d'Europe à voter en juin et à porter leurs voix sur les candidat-es, partis et listes qui soutiennent ces exigences.

Ensemble nous pouvons construire une autre Europe, une Europe laïque et solidaire, une Europe de paix et de sécurité, une Europe basée sur l'égalité et le développement.

9 - Prostitution : Suède – achat de « services sexuels » criminalisé

La Coalition internationale abolitionniste Coalition Against the Trafficking of Women (CATW) annonce que l'Islande vient de rejoindre la Suède et la Norvège parmi les pays où l'achat de "services sexuels" est maintenant criminalisé, en même temps que l'État y a cessé depuis deux ans tout harcèlement juridique des personnes prostituées.

Le harcèlement des femmes islandaises par les "prostituteurs" s'était aggravé ces dernières années avec une escalade du trafic sexuel, contré par des lois semblables en Suède, en Norvège et en Finlande et de plus en plus pointé du doigt aux Pays-Bas et en Allemagne.

Le projet de loi vient d'être adopté - à l'initiative du gouvernement islandais et de députés de la coalition des Verts et de la Gauche .

COLLOQUES, RÉUNIONS, DÉBATS

10 - Conférence : Viols en temps de guerre : une histoire à écrire – 11 mai au 13 mai

Institut historique allemand, 8, rue du Parc Royal – 75003 Paris, métro : ligne 1 - Saint-Paul (Le Marais)

Les viols commis lors de conflits armés sont bien souvent considérés comme une violence inéluctable. L'expression même de « viol de guerre » les inscrit dans une normalité intemporelle de la guerre. Parce que les victimes sont dans la plupart des cas des civils et des femmes, ils furent longtemps relégués au second plan. Ainsi, placés à la marge du champ de bataille, on pensait les viols entre butin et repos du guerrier. Sans effet sur le cours de la guerre, n'y était vu que l'assouvissement, certes violent, de la pulsion sexuelle masculine.

Depuis une trentaine années, des travaux ont été réalisés dans différentes disciplines. Ce colloque a pour ambition de promouvoir une approche du viol en temps de guerre comme sujet d'histoire. Le propos n'est pas de l'ériger au préalable en violence suprême et oubliée, mais, en prenant en compte les acteurs, les actes et les moments, de s'interroger sur sa place dans les conflits. Il s'agit également d'en cerner la visibilité au moment des faits comme a posteriori. On se demandera ainsi comment le viol peut aller jusqu'à symboliser un conflit, se retrouver au cœur de la dénonciation des atrocités commises par l'ennemi, ou au contraire être évacué des récits, publics comme privés.

11 mai

13 h -13 h 30 : Approches et difficultés

13 h 30-14 h 30 : Table-ronde animée par Pieter Lagrou (Université libre de Bruxelles) avec Malika El Korso (Université d'Alger), Stéphanie Gaudillat-Cautelat (Université Lyon 2, IHA), John Horne (Trinity College, Dublin), Daniel Palmieri (CICR - Genève), Alisa Muratcuas (Association of Concentration Camp Torture Survivors, Sarajevo) et Michaelina Jakala (University of Bradford).

15 h-17 h :

- Une fureur « belgica » en réponse à la fureur « teutonica » ? ou l'esprit de revanche des soldats belges stationnés en Rhénanie. Réalité ou fiction ?
- Julie Le Gac (ENS Cachan), « Marocchinate » : du barbarisme à la dénonciation raciale des viols commis en Italie par l'Armée française (1944)
- Delphine Lacombe (EHESS, Université de La Rochelle), Raison d'Etat, raison de la révolution, raison des hommes : le cas emblématique de l'affaire nicaraguayenne Zoilamérica Narváez contre Daniel Ortega
- Dara Kay Cohen (Stanford University), The Role of Female Combatants in Armed Groups : Women and Wartime Rape in Sierra Leone (1991-2002)

17 h 30-19 h : Elisabeth Jean Wood (Yale University), A Theoretical Framework for Explaining the Variation in Wartime Sexual Violence

12 mai

L'imaginaire en actes / The imaginery in action

9 h-10 h 30 :

- Maud Joly (Sciences Po, Paris), Troupes maures et viols de Républicaines : pratiques de guerre, terreur et imaginaires du passé réactivés dans la guerre d'Espagne
- Amandine Regamey (Université Paris 1, EHESS), Le poids des imaginaires : viols et mythe des femmes-snipers en Tchétchénie
- Nayanika Mookherjee (Lancaster University), The absent piece of skin : Gendered, racialised and territorial inscriptions of sexual violence during the Bangladesh war
- Situations et dynamiques / Situations and dynamics

11 h-12 h 30

- Regina Mülhauser (Institut für Soziale Forschung, Hambourg), Coerced Undressing, Sexual Torture, Rape and Sexual Enslavement – Different Forms of Sexual Violence during the German War and Occupation in the Soviet Union (1941-1945)
- Katherine Stefatos (University of London), The victimization of the body and the body politic during the Greek Civil War
- Alexandre Soucaille (Université Paris X), La présence du viol. Savoirs, épreuves et témoignages (Inde)

14 h 30-16 h

- Natalia Suarez Bonilla (EHESS), Viol, blâme de la victime et contrôle social en temps de guerre : une approche du cas colombien
- Akachi Odoemene (University of Ibadan, Nigeria), The Nigerian Military and Sexual Violence in Ogoniland (Niger Delta), Nigeria, 1987-1999
- Valérie Pouzol (EPHE), Déconstruire le concept de « pureté des armes » (Tohar ha Néchek) : les viols comme arme de guerre dans l'histoire du conflit israélo-palestinien (1948-1992)
- Face au droit / The legal dimension

16 h 30-18 h

- Marianna G. Muravyeva (Herzen State Pedagogical University of Russia, St Petersburg), Categorizing Rape in the Russian Military Law (17 th and 18 th centuries)
- Claire Fourçans (Université Paris X), Les violences sexuelles devant les juridictions pénales internationales
- Jane Freedman (Université Paris 1, CRPS), Asylum denied : Refusing international protection to the victims of wartime rape

13 mai

Vivre après / Life afterwards

9 h-10 h 30

- Antoine Rivière (Université Rennes 2), Décisions spéciales : Les enfants nés des viols allemands et abandonnés à l'Assistance publique pendant la Grande Guerre
- Adediran Daniel Ikuomola (University of Ibadan, Nigeria), The Nigerian Civil War of 1967 and the Stigmatization of Children Born of Rape Victims in Edo State Nigeria
- Nadine Puechguirbal (CICR, Genève), Les conséquences du viol au lendemain des conflits armés et son impact sur la réintégration sociale des victimes/survivantes au sein de leur communauté/société

Récits et réception / Narratives and reception

11 h-12 h 30

- Zoë Waxman (University of London), Testimony and Silence : Sexual Violence and the Holocaust
- Tal Nitsan (University of British Columbia), Societal Reflection in Wartime Rape Avoidance : Looking at the Israeli-Palestinian conflict
- Norman Naimark (Stanford University), The Russians and the Germans : Rape during the War and Post-Soviet Memories

12 h 30- 13 h

Conclusions générales / Concluding remarks

Contact : irice@univ-paris1.fr, tél. 33 (0)1 40 46 27 90

le colloque se tiendra en anglais et en français, avec traduction simultanée, entrée libre dans la mesure des places disponibles. Inscription obligatoire par courriel à : rapeinwartime@univ-paris1.fr

11 - Conférence consacrée à Eliane Viennot - Institut Émilie du Châtelet

L'Institut Émilie du Châtelet a le plaisir de vous inviter à la prochaine séance de son cycle de conférences « Quarante ans de recherches sur les femmes, le sexe et le genre » consacrée à Eliane Viennot.

Agrégée de Lettres modernes, professeure de littérature de la Renaissance à l'Université de Saint-Étienne et membre de l'Institut universitaire de France, présidente de la Société Internationale pour l'Étude des Femmes de l'Ancien Régime (SIEFAR), vice-présidente de l'IEC. Militante féministe dès les années 1970, elle a co-animé une librairie-café de femmes à Paris avant de reprendre des études et de s'engager dans la carrière universitaire, tout en continuant de participer activement aux débats contemporains, notamment en faveur de la parité. Ses recherches l'ont conduite à renouveler l'approche de la participation des femmes à la vie politique et culturelle de la période moderne (*/Femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime/*, avec Danièle Haase Dubosc, 1991 ; */Royaume de fémynie/*, avec Kathleen Wilson-Chevalier, 1999 ; */Actualité de Jeanne Flore/*, avec Diane Desrosiers-Bonin, 2003). Elle s'est plus particulièrement intéressée à la dernière fille de Catherine de Médicis, alias la « reine Margot » (*/Marguerite de Valois, Histoire d'une vie, Histoire d'un mythe/*, 1993, traduit en italien), dont elle a édité les oeuvres complètes (*/Correspondance/*, 1997 ; */Mémoires et autres écrits/*, 1998). Elle a favorisé les études sur la longue durée dans plusieurs volumes collectifs, issus de colloques (*/La Démocratie « à la française », ou les femmes indésirables/*, 1993) ou du séminaire « Rapports sociaux de sexes dans le champ culturel », qu'elle a animé avec Geneviève Sellier entre 2000 et 2005. Depuis une douzaine d'années, elle se consacre à une histoire des relations entre */La France, les femmes et le pouvoir /*(*/L'invention de la loi salique, 5e-16e siècles/*, 2006 ; */Les résistances de la société, 17e-18e siècles/*, 2008). Elle dirige deux collections aux Publications de l'Université de Saint-Étienne : « la cité des dames » et « l'école du genre ».

Le samedi 9 mai de 14h à 16h*, Jardin des Plantes, Auditorium de la Grande Galerie de l'évolution, M° Austerlitz, Monge, Censier ou Jussieu

Entrée libre et sans inscription, dans la limite des places disponibles

12 - Conférence : « Féminisme, capitalisme et ruse de l'histoire »

En résonance avec le mouvement actuel, les Cahiers du Genre et le laboratoire CRESPPA invitent Nancy Fraser le lundi 11 mai 2009 à 14h :

Cette conférence, à partir d'un large examen d'ensemble du féminisme de la deuxième vague, situe le développement du mouvement en relation avec trois moments de l'histoire du capitalisme.

En premier lieu, je situe les débuts du mouvement dans le contexte du capitalisme organisé par l'Etat. Je montre là comment le féminisme de la deuxième vague émerge de la Nouvelle Gauche anti-impérialiste en tant que défi radical à l'androcentrisme envahissant des sociétés capitalistes dirigées par l'Etat dans la période de l'après guerre. J'analyse cette phase en identifiant la promesse émancipatrice fondamentale à ce mouvement avec son sens développé de l'injustice et sa critique structurelle de la société capitaliste.

Ensuite, j'examine le processus d'évolution du féminisme dans le contexte social spectaculairement transformé de la montée du néolibéralisme. Là, je montre non seulement les succès extraordinaires du mouvement mais aussi la convergence troublante de certains de ses idéaux avec les exigences d'une nouvelle forme émergente du capitalisme post-fordien, « désorganisé », transnational. J'analyse cette phase en suggérant que le féminisme de la deuxième vague a involontairement fourni un ingrédient essentiel de ce que Luc Boltanski et Eve Chiapello appellent « le nouvel esprit du capitalisme ».

Enfin, j'envisage une possible réorientation du féminisme dans le contexte présent de crise capitaliste et de réalignement politique des Etats Unis, qui pourrait marquer les débuts d'une mutation du néolibéralisme vers une nouvelle forme d'organisation sociale. J'examine ici les perspectives de réactivation de la promesse d'émancipation du féminisme dans un monde qui a été secoué par la double crise du capital financier et de l'hégémonie des Etats-Unis et qui attend maintenant que se déploie la présidence de Barack Obama.

Discutante : Rada Ivekovic (Prof, Université de Saint-Etienne, CRESPPA-équipe GTM)

Lieu : site Pouchet, 59-61 rue Pouchet, à Paris, dans le 17ème arrondissement, (métro : ligne 13, arrêts Brochant ou Guy Môquet ; bus 66, arrêt La Jonquière), Salle de conférence, rez-de-chaussée

13 - Le fœtus, une personne ? - Femmes pour le dire, Femmes pour Agir

Débat à l'occasion de son Assemblée Générale le samedi 16 mai 2009 à la Mairie du 9ème arrondissement, salle Rossini, 6 rue Drouot - Paris 9^{ème}, de 10h à 15h 30

Programme :

10 h - Accueil par Jacques Bravo, maire du 9^{ème} arrondissement, Fatima Lalem, adjointe au maire de Paris chargée de l'égalité Femmes-Hommes, Véronique Dubarry, adjointe au maire de Paris chargée des personnes handicapées, et Maudy Piot, présidente de FDDA.

Benoite Groult, écrivaine et marraine de la journée nous fera partager son "Evasion".

10h 30 - Conférence de Dominique Memmi, Directrice de recherche au CNRS, unité « Cultures et sociétés urbaines »

Interventions du Docteur Danièle Hassoun, gynécologue obstétricienne, responsable du centre d'IVG de l'hôpital Delafontaine à Saint Denis, et de Dominique Thouvenin, professeure à l'Ecole des Hautes Etudes en santé publique (EHESP), titulaire de la chaire « Droit de la santé et Ethique ».

12 h 30 Déjeuner libre. Possibilité de restauration sur place.

14 h Atelier d'échanges par petits groupes sur le thème de la matinée.

15h 30 Assemblée Générale pour les adhérents de FDDA.

17h 30 Conclusion.

Merci de confirmer votre présence par mail ou par téléphone : 01 45 66 63 97

MUSIQUES, LIVRES, FILMS, VIDEOS...

14 - La violence dans les médias de divertissement

*Un des jeux vidéo les plus vendus au monde, Grand Theft Auto, accorde des points bonus aux joueurs qui, après une relation sexuelle, tuent les prostituées à coup de bâton de base-ball.

Sophie Bissonnette nous dit : Selon le vendeur de ToysRUs hier, c'est le deuxième vidéo le plus vendu pour les garçons de 12 ans.

15 - Livre : « Mauvais Genre »

A partir de certains épisodes de son enfance et de son adolescence, Paula Dumont traite de la construction de sa personnalité et de son homosexualité. Elle analyse les difficultés qu'elle a rencontrées au cours de la traversée du désert qu'a été sa jeunesse : absence totale de repères due à l'invisibilité des autres lesbiennes, rejet familial, désarroi et solitude. Elle évoque également le réconfort apporté par un de ses professeurs de lycée et les lectures qu'il lui a conseillées. Loin de fournir des réponses définitives aux questions soulevées par un tel sujet, Mauvais genre ouvre des pistes de réflexion et questionne la double oppression subie par les lesbiennes en tant que femmes et homosexuelles.

« Mauvais genre » Editions l'Harmattan

Professeure de Lettres, Paula Dumont vit dans un village proche de Montpellier et se consacre actuellement à l'écriture. Elle milite dans une association qui lutte contre l'homophobie.